



Département
Pas-de-Calais
Canton
Saint-Pol-sur-Ternoise

COMMUNE DE BAILLEUL LEZ PERNES



Extrait du registre
des délibérations de la **BAILLEUL LES PERNES**
séance du 19/12/2019

Date de la convocation
09/12/2019

Date d'affichage
09/12/2019

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 9
En exercice : 9
Votants : 7+2 procurations

Réf : 201912309

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
d'Arras
le : 20/12/2019

et publication ou notification
du :

L'an 2019 et le 19 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUYANT Jean, Maire.

Présents : M. BRUYANT Jean, Maire, Mmes : BENOIT Jacqueline, DARRAS Annie, GORKA Catherine, MM : GUILLEMANT Laurent, JOURDAIN Ghislain, NEDONCELLE Francis

Absents: Monsieur GUYOT Claude qui a donné procuration à Monsieur Jourdain Madame DUHAUTOIS Véronique qui a donné procuration à Mme DARRAS Annie

Objet de la délibération : Installation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire de Febvin Palfart

Monsieur le Maire présente le projet aux membres du Conseil Municipal, il précise que celui-ci consiste en l'implantation de 5 éoliennes (hauteur totale 115m- Puissance unitaire 2,5 M W) et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Febvin Palfart.

Il précise que ce projet fait l'objet d'une enquête publique d'une durée de 33 jours du 16/12/2019 au 17/01/2020 consultable en Mairie de Febvin Palfart. Horaires notés sur affiche en Mairie de Bailleul les Pernes.

Informe qu'une étude d'impact et que la mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission Régionale d'autorité environnementale de la Région Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les membres du Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rendent par 8 voix pour et 1 voix contre un avis favorable à la demande formulée par la société BORALEX , Febvin Palfart SARL de procéder à l'implantation d'un parc éolien de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de Febvin Palfart.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire,

